

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept février, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Châtillon- d'Azergues, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur FOUILLET Bruno, Maire.

### **Présents :**

- BARRAT Martine, BAZIN Michèle, Frédéric BIZET, CHASSELAY Fabien, CHAVAGNON Christophe, COLLIER Philippe, DEJEU Marie, DONCHE Damien, DOUBLET Aurélie, DURAND Aurélie, FOUILLET Bruno, GRAVIER Arthur, LECHUGA Quentin, LUQUET Françoise, NOYEL Martial, PORRETTA Mickael et VARRAUX Rachel.

### **Absents excusés :**

- Madame BERRY Amandine a donné pouvoir à Madame DURAND Aurélie;
- Madame HOSTEKINT Justine a donné pouvoir à Madame Marie DEJEU.

### **Quorum :** 17

**Date de convocation :** 11 février 2025

### **OBJET : Avis de la commune sur le Plan de Mobilité des territoires lyonnais**

25022704

Le Maire expose que le Conseil d'administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial.

L'avis de la commune est sollicité, conformément à l'article L.1214-28-2 du Code des transports.

Après analyse du plan de Mobilité du SYTRAL, les élus de la commune sont d'accord avec l'analyse faite par la CCBPD, notamment pour les points suivants :

- **Une certaine ambition à développer et renforcer le réseau de transport en commun dont la mise en œuvre est fortement attendue par la CCBPD.**

L'objectif de créer une ligne de BHNS avant 2040 dans la vallée d'Azergues de Lamure s/A. à Lozanne, ne sera pas pertinente sans la création d'une voie spéciale pour ce Bus. Hors il sera difficile de créer une telle voie, sachant qu'il est déjà prévu de faire des liaisons cyclables structurantes sur le territoire, et la vallée d'Azergues en est une. Créer une véritable piste cyclable sécurisée est déjà compliquée sur des petits tronçons, ce sera impossible sur toute la vallée.

- **Une certaine ambition à développer et renforcer le réseau de transport en commun dont la mise en œuvre est fortement attendue par la CCBPD.** Effectivement, aucune ligne structurante n'est identifiée, on parle juste de Renforcement de la liaison est-ouest dans le Beaujolais
- **Ligne de co-voiturage, Transport à la demande, aire de stationnement** OK avec les remarques de la CC

Par contre concernant :

- **Les projections en matière de développement du réseau ferroviaire qui apparaissent comme ambitieuses et conformes aux attentes de la CCBPD :**

Les élus communaux pensent que l'ambition du SYTRAL n'est pas conforme à nos attentes. En effet, il est évoqué la mise en place d'une desserte au 1/4 h pour les gares situées entre Lyon et Villefranche-sur-Saône ainsi qu'entre Lyon et Tarare mais concernant la ligne de Paray le M, il n'est indiqué que :

**Étudier la possibilité d'une extension de la desserte** périurbaine au 1/4 d'heure en heures de pointe jusqu'à la gare de Belleville-en-Beaujolais, ainsi que sur l'axe ferroviaire de Paray-le-Monial dans la vallée de l'Azergues. Le Plan de mobilité devrait s'engager au-delà d'une simple étude et préciser mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour permettre la réalisation d'une extension de la desserte au 1/4 h.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**Article unique :** DONNE un avis défavorable au projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais, pour les motifs exposés ci-dessus.

La présente délibération est adoptée à 6 voix pour, 1 contre, et 12 abstentions.

---

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Bruno FOUILLET



Délibération transmise au contrôle de légalité le 27 février 2025

---